

# COVID-19 - Protocole spécifique

par SCDE

5 juin 2020

**Table des matières**

1	<u>INTRODUCTION</u>	3
2	<u>OBJECTIF</u>	3
3	<u>FORMULAIRE DE RESPECT</u>	3
4	<u>RESPONSABILITE</u>	3
4.1	SCDE	3
4.2	L'athlète	3
5	<u>GENERALITES</u>	3
6	<u>INFRASTRUCTURE : PISCINE DU LTETT, ETTTELBRUCK</u>	4
6.1	Plan de la piscine	4
6.2	Accueil	5
6.3	Accès au bassin et dépendances	5
6.4	Groupes d'entrainement	5
7	<u>INFRASTRUCTURE : PISCINE NOORDPOL, COLMAR-BERG</u>	6
7.1	Plane de la piscine	6
7.2	Accueil	7
7.3	Accès au bassin et dépendances	7
7.4	Groupes d'entrainement	7

## 1 Introduction

---

Ce document constitue le Protocole spécifique mis en place par le SCDE. Il est associé au Protocole général émis par la FLNS. Il pourra être adapté suivant de nouvelles mesures décrétées par le Gouvernement et l'évolution des phases d'activités du SCDE.

## 2 Objectif

---

L'objectif principal est de mettre en place toutes les procédures nécessaires à une reprise des activités aquatiques.

## 3 Formulaire de Respect

---

Chaque athlète qui voudra participer aux activités organisées par le club, devra produire le formulaire développé par la FLNS, dûment signé par un parent ou le tuteur légal pour les mineurs, ou par l'athlète majeur. Ceci garantit que le signataire a pris connaissance du protocole général et de ce protocole spécifique.

**Sans formulaire signé, l'athlète ne pourra participer aux activités du club.**

**Nous encourageons les parents à expliquer les protocoles à leurs enfants**

Liens vers l'Application FLNS : [app.flns.lu/](http://app.flns.lu/)

## 4 Responsabilité

---

### 4.1 SCDE

Le SCDE prend la responsabilité de la rédaction du protocole spécifique et son application

### 4.2 L'athlète

Il est de la responsabilité de l'athlète de **respecter scrupuleusement** les mesures des protocoles général et spécifique. Un manquement à ce respect sera l'expulsion de l'athlète de l'activité.

## 5 Généralités

---

Le SCDE va mettre en place une remise à l'eau en phases, suivant les possibilités données. Au-delà des mesures reprises dans le Protocole général, nous voulons insister sur les points suivants :

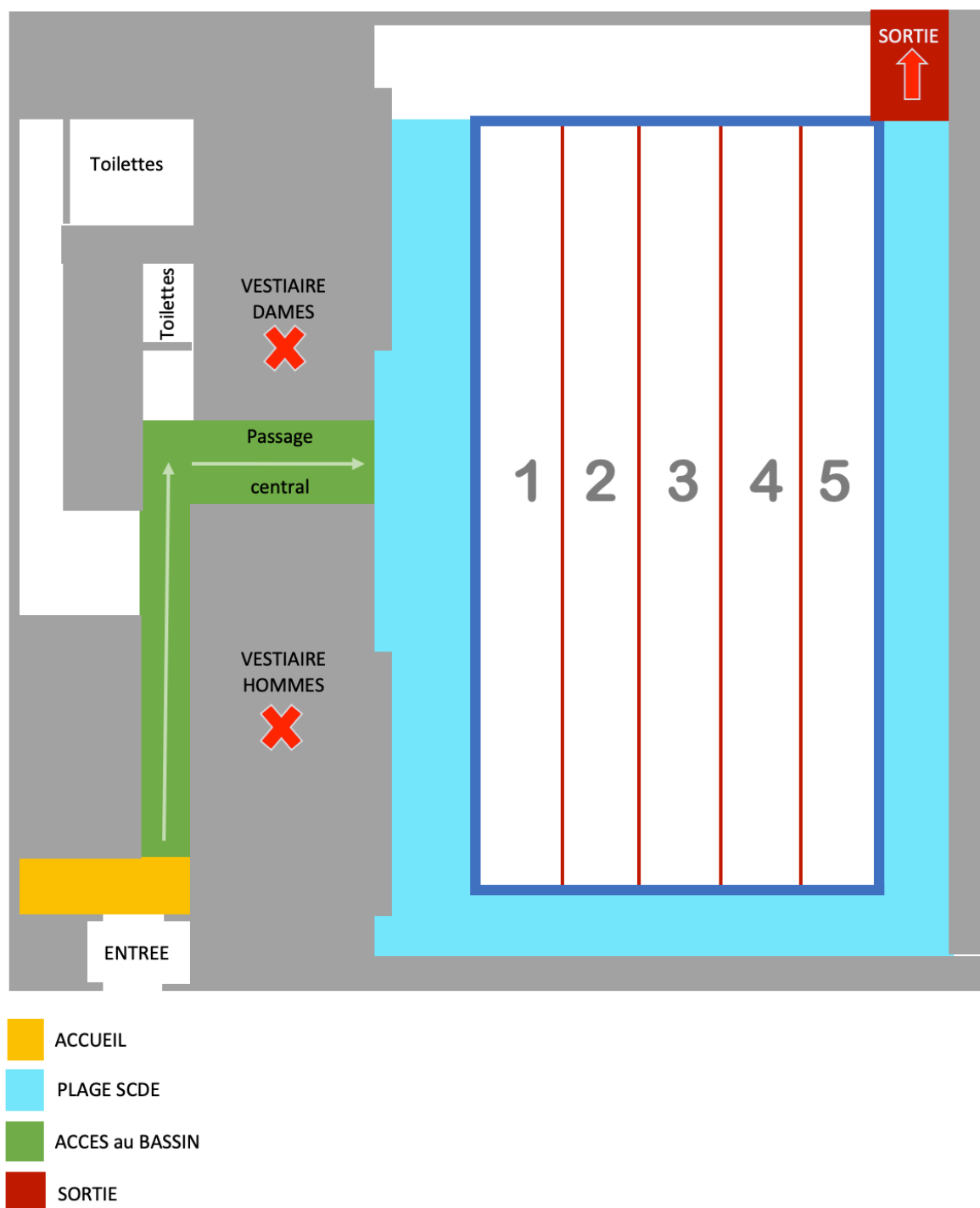
- L'athlète est tenu de **porter son maillot** de bain à son arrivée
- L'athlète est tenu d'arriver avec une tenue sportive **propre**
- Une fois que l'athlète a été autorisé d'entrer, il devra impérativement enlever ses chaussures, les mettre dans un sachet dans son sac de piscine et mettre des espadrilles de piscine **propres**



## 6 Infrastructure : piscine du LTett, Ettelbruck

### 6.1 Plan de la piscine

Le plan de la piscine avec les différentes zones ainsi que les emplacements autour du bassin.



## 6.2 Accueil

L'accueil sera réalisé par une personne responsable du club, que nous appellerons Portier. L'accueil sera assuré 15 minutes avant le début de l'entraînement pendant 10 minutes. Au-delà de cette période, l'accueil, donc la participation aux activités, ne sera plus possible. L'accès à l'infrastructure est à tout moment interdit aux parents.

Procédure à suivre :

- Le portier contrôlera si le Formulaire de Respect obligatoire dûment signé, vous concernant, est disponible.
- Le portier contrôlera si le nom de l'athlète est repris dans le groupe d'entraînement actuel, groupe qui vous aura été assigné par l'entraîneur responsable.
- Le portier vous attribuera votre couloir et votre emplacement autour du bassin afin de poser vos affaires et vous changer

## 6.3 Accès au bassin et dépendances

Les dépendances comportent les différentes zones de l'infrastructure : chemins d'accès, les sanitaires et les vestiaires :

- Tous les vestiaires et zones de douches sont condamnés, donc ne peuvent en aucune circonstance être accédés
- Nous conseillons fortement de ne pas utiliser les toilettes dans la piscine, sauf exception
- L'accès à l'étage est interdit
- L'accès au bassin se fera par l'entrée par la porte coulissante centrale
- Les athlètes se changeront au bord du bassin
- La sortie de la piscine se fera par la porte de sortie de secours qui donne directement sur la rue. Les chaussures de ville pourront être mises juste devant la porte de sortie dans la zone prévue à cet effet

## 6.4 Groupes d'entraînement

Votre entraîneur vous attribuera votre groupe d'entraînement et vous donnera les périodes prévues pour celui-ci.



## 7.2 Accueil

L'accueil sera réalisé par une personne responsable du club, que nous appellerons Portier. L'accueil sera assuré 15 minutes avant le début de l'entraînement pendant 10 minutes. Au-delà de cette période, l'accueil, donc la participation aux activités, ne sera plus possible. L'accès à l'infrastructure est à tout moment interdit aux parents.

Procédure à suivre :

- Le portier contrôlera si le Formulaire de Respect obligatoire dûment signé, vous concernant, est disponible.
- Le portier contrôlera si votre nom est repris dans le groupe d'entraînement actuel, groupe qui vous aura été assigné par l'entraîneur responsable.
- Le portier vous attribuera votre couloir et votre emplacement autour du bassin afin de poser vos affaires et vous changer

## 7.3 Accès au bassin et dépendances

Les dépendances comportent les différentes zones de l'infrastructure : chemins d'accès, les sanitaires et les vestiaires :

- Tous les vestiaires et zones de douches sont condamnés, donc ne peuvent en aucune circonstance être utilisés
- Nous conseillons fortement de ne pas utiliser les toilettes dans la piscine, sauf exception
- L'accès au bassin se fera à travers le vestiaire des dames comme indiqué sur le plan
- Les athlètes se changeront au bord du bassin
- La sortie de la piscine se fera à travers le vestiaire des hommes comme indiqué sur le plan. Les chaussures de ville pourront être mises juste devant la porte de sortie dans la zone prévue à cet effet

## 7.4 Groupes d'entraînement

Votre entraîneur vous attribuera votre groupe d'entraînement et vous donnera les périodes prévues pour celui-ci.